

CORÉE

Guide
de l'exportateur canadien

stor
HF
1010
.G85K614
1989
STORAGE

[Faint, illegible red markings or bleed-through]

175 2017

175 2017



MAIN
HF
1010
G8SK614
1989
STORAGE

BL/RC

CORÉE

Guide de l'exportateur canadien

Direction générale de l'expansion du commerce en Asie de l'est
Ministère des Affaires extérieures
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél. : (613) 996-7582
Télex : 053-3745
Février 1989

15-23A.054

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE
DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTERIEURES
125 SUSSEX
OTTAWA K1A 0G2



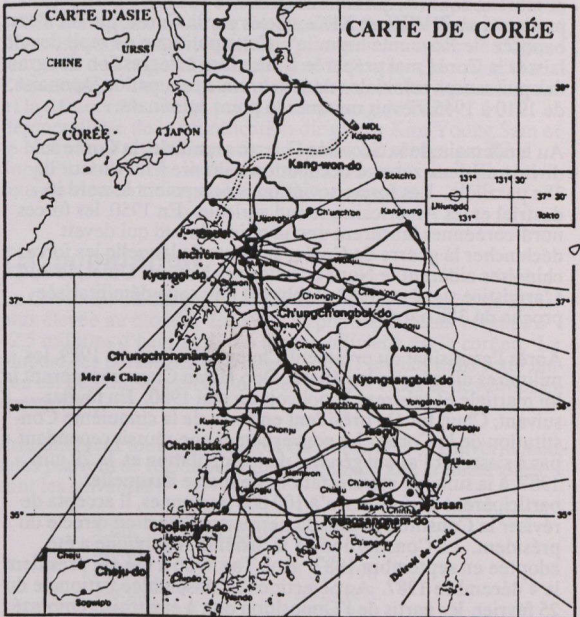
Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

TABLE DES MATIERES

	Page
I. LE PAYS	5
II. ÉCONOMIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR	10
III. RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX	23
IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN CORÉE	28
V. SERVICES OFFERTS AUX EXPORTATEURS PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN	37
VI. ANNEXE - Adresses utiles	42

I. LE PAYS

La République de Corée, qui occupe la moitié sud de la péninsule coréenne, couvre une superficie de 98 955 km² (38 206 milles carrés), ce qui correspond à environ deux fois celle de la Nouvelle-Écosse. Le relief est extrêmement accidenté et varié et va des montagnes escarpées de la côte est aux vastes plaines alluviales de la côte occidentale. Le pays est arrosé par plusieurs grands systèmes fluviaux dont le plus important est le fleuve Han, dans l'ouest, et le Nakdong, dans la région sud-est. Environ 70 p. 100 du pays est montagneux.



Histoire

Au cours de ses 5 000 années d'histoire, la Corée a été la victime d'innombrables occupations et invasions des armées chinoises et japonaises, de celles des Mongols et des Mandchous, des Soviétiques et des Américains. Mais envers et

contre tous, le peuple coréen a réussi à conserver son identité culturelle et politique.

Les sociétés tribales primitives qui occupaient la péninsule coréenne jusqu'au VII^e siècle, sont devenues trois royaumes ennemis - le Koguryo, le Paekche et le Silla, qui ont chacun été profondément influencés par le bouddhisme. Après bien des affrontements, le Silla, aidé par les Chinois de la dynastie Tang, a unifié la péninsule et imposé, depuis sa capitale de Kyongju, un régime de monarchie absolue qui devait durer deux siècles. Puis, certains de ses aristocrates mécontents créèrent la dynastie Koryo, qui fut remplacée en 1392 par la dynastie Yi. Les Yi adoptèrent le confucianisme pour religion officielle et régnèrent pendant plus de 500 ans. Bien qu'elle apportât une amélioration sensible, cette période fut marquée par de nombreux conflits, qui conduisirent à la politique d'isolement pratiquée au XVIII^e et XIX^e siècles par la Corée, qui fut alors baptisée "le Royaume hermite". Cette politique de repli devait laisser la Corée mal préparée à faire face à l'agression des grandes puissances coloniales dont la brutale occupation japonaise, de 1910 à 1945, devait marquer le point culminant.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Corée fut divisée en deux zones d'occupation militaire à la hauteur du 38^e parallèle. Les forces soviétiques occupaient le nord industriel et les Américains, le sud agricole. En 1950, les forces nord-coréennes lancèrent une invasion du sud qui devait déclencher la guerre de Corée, au cours de laquelle les forces chinoises aidèrent le Nord et celles des Nations Unies, le Sud. L'armistice signé en 1953 établissait une zone démilitarisée proche du 38^e parallèle.

Après l'assassinat du président Chung-Hee Park en 1979, les militaires dirigés par le général Doo Hwan Chun imposèrent la loi martiale et saisirent le pouvoir en mai 1980. En février suivant, Chun fut élu président en vertu de la cinquième Constitution de la Corée. Le gouvernement ne réussit cependant pas à s'assurer l'appui général de la population et, le 29 juin 1987, à la suite de manifestations de masse auxquelles participèrent parfois jusqu'à 100 000 personnes, il accepta de réviser la Constitution afin de permettre l'élection directe du président. La Constitution de la Sixième république a été adoptée en septembre 1987. Roh Tae Woo a été élu président le 4 décembre 1987. Aux élections à l'Assemblée nationale du 25 février, les partis de l'Opposition ont, à eux trois, remporté la majorité des sièges. Le couronnement de l'effort de modernisation de la Corée a été marqué par la tenue des 24^e Jeux olympiques d'été, qui se sont déroulés du 17 septembre au 2 octobre 1988. Plus de 160 pays y ont participé.

Système de gouvernement

La Corée a un gouvernement constitutionnel depuis 1948. En vertu de la Constitution de la Sixième république, le président est élu au suffrage direct pour un seul mandat de cinq ans. Des pouvoirs très étendus lui sont impartis et c'est lui qui nomme le premier ministre et le reste du cabinet. Il n'est pas obligatoire que les membres du cabinet appartiennent à l'Assemblée nationale.

C'est l'Assemblée nationale, élue tous les quatre ans, qui détient le pouvoir législatif. Deux tiers des sièges sont pourvus par vote populaire. Le reste est réparti proportionnellement entre les partis qui ont remporté cinq sièges ou plus.

La dernière élection à l'Assemblée nationale a eu lieu en avril 1988. Bien que c'est le parti au pouvoir, le Parti de la justice démocratique, qui a remporté le plus grand nombre de sièges, les partis de l'opposition contrôlent, à eux trois, la majorité à l'Assemblée. Ces partis sont les suivants : le Parti pour la paix et la démocratie, dirigé par Kim Dae Jung, le Parti démocratique de la réunification dirigé par Kim Young Sam et le Nouveau Parti démocratique républicain, dirigé par Kim Jong Pil. Les chefs de l'opposition, baptisés les trois Kim, sont tous de vieux routiers de la politique coréenne.

La population

La Corée est un des pays dont la densité démographique est la plus élevée au monde. En 1988, sa population était estimée à 42,5 millions d'habitants. La langue officielle est le coréen. La plupart des personnes instruites parlent l'anglais mais cette langue est peu utilisée en dehors des grandes villes et des zones industrielles.

Pratiquement toutes les affaires commerciales et gouvernementales peuvent se régler à Séoul, la capitale. Les grandes villes sont les suivantes :

<u>Ville</u>	<u>Population (1985)</u>
Séoul	9 639 110
Pusan	3 514 798
Taegu	2 029 853
Incheon	1 386 911

Toutes les grandes villes sont reliées par des autoroutes et des voies ferrées modernes. Les ports les plus importants sont Pusan, à 445 km au sud-est de Séoul, et Incheon, à 40 km à l'ouest de la capitale.

Les principaux groupes religieux coréens sont les Bouddhistes (11,5 millions), les Protestants (huit millions), les Confucéens (5,2 millions), les Catholiques (1,5 million), et les membres du Chondo-Gyo, culte religieux autochtone (1,5 million). Le confucianisme, code d'éthique et de comportement fondé sur la discipline morale, est une idéologie qui trouve de nombreux adeptes, y compris des Coréens qui pratiquent une autre foi.

Généralités

Poids et mesures :

La Corée utilise le système métrique de poids et mesures.

Heure locale :

La Corée se trouve dans un seul fuseau horaire. Elle a neuf heures d'avance sur l'heure de Greenwich, 14 heures sur l'heure normale de l'est, et 17 heures sur l'heure normale du Pacifique.

Monnaie et taux de change :

Le Won (W) est la monnaie légale. Il est émis en pièces de un, cinq, 10, 100 et 500 Won, et en billets de 1 000, 5 000 et 10 000 Won. Les billets de banque étrangers et les chèques de voyage peuvent être convertis en Won coréens dans les banques pratiquant le change et autres agences de change autorisées. On doit présenter un reçu pour pouvoir reconvertir son argent coréen en devises étrangères.

Le taux de change est contrôlé par le gouvernement. En février 1989, le dollar canadien équivalait à peu près à 572 Won.

Les principales cartes de crédit telles que VISA, American Express, Diners Club, Master Card et Carte Blanche sont acceptées.

Jours fériés :

Fêtes nationales en République de Corée

1989

Congé du Nouvel An	1 au 3 janvier
Nouvelle année lunaire*	6 février
Fête du Mouvement de l'indépendance	1er mars
Fête de la verdure	5 avril
Journée de l'enfance	5 mai
Naissance de Bouddha*	12 mai
Journée du Souvenir	6 juin
Fête de la Constitution	17 juillet
Fête de la libération	15 août
Fête de Chusok*	14 et 15 septembre
Journée des Forces armées	1er octobre
Journée de la Fondation nationale	3 octobre
Journée de l'alphabet Han-gueul	9 octobre
Noël	25 décembre

* Ces trois fêtes sont mobiles car elles suivent le calendrier lunaire.

II. ÉCONOMIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

Aperçu

En 1962, la République de Corée a entrepris la réalisation d'une série de plans de développement économique quinquennaux destinés à faire passer le pays d'une économie agricole de subsistance à une économie industrielle axée sur l'exportation. Les résultats ont été impressionnants. Au cours de la période 1962-1988, le Produit national brut (PNB) est passé de 2,3 milliards de dollars É.-U. à 152 milliards É.-U. Après un ralentissement au début des années 1980, l'économie a repris de manière spectaculaire, aidée en cela par la baisse des prix du pétrole, la diminution des taux d'intérêt internationaux, et la dépréciation du dollar américain par rapport au yen japonais. Grâce, surtout, aux industries axées sur l'exportation, le PNB a connu, au cours de la période de 1986 à 1988, un taux de croissance moyen annuel supérieur à 15 %. Entre 1982 et 1988, le PNB par habitant est passé de 87 \$ É.-U. à 3 577 \$ É.-U.

Selon les prévisions, l'économie coréenne devrait conserver son remarquable dynamisme. Le fléchissement auquel beaucoup s'attendaient après les Jeux olympiques n'a pas eu lieu, et l'économie demeure active. Le PNB par habitant devrait passer du montant actuel de 3 728 \$ É.-U. à 4 570 \$ É.-U. en 1989. Au cours de la même période, on prévoit que les exportations augmenteront de 16,7 % pour atteindre 70 milliards de dollars É.-U. L'année 1989 devrait également voir la Corée devenir créditeur net, avec des investissements outre-mer de 31,5 milliards de dollars contre une dette étrangère calculée à 28,5 milliards de dollars É.-U.

L'augmentation des revenus et celle des attentes des consommateurs qui l'accompagne automatiquement, ont un effet direct sur l'économie. Les dépenses de consommation progressent à un taux supérieur à 10 %, en particulier en ce qui concerne les biens de consommation durables (vers la fin de 1988, les ventes d'automobiles en Corée étaient de 40 000 unités par mois en moyenne, dont 60 % dans la région de Séoul). Il est prévu que le salaire minimum augmentera de 23 % pour atteindre 144 000 W par mois (209 \$ É.-U.) en 1989. Le revenu mensuel moyen d'un ménage en 1988 a été estimé à 670 000 W. Une des conséquences directes de cette augmentation des salaires a été que de nombreuses industries où de faibles salaires sont pratiqués sont maintenant en difficulté, et certains signes avant-coureurs montrent que les industries les plus

vulnérables s'apprêtent à s'installer dans les régions où les coûts sont moins élevés.

L'intérêt que la Corée attache au développement de ses liens commerciaux avec la région et avec les pays du bloc communiste ("Politique du Nord") a été encouragé par sa crainte croissante de se voir écartée de ses marchés les plus importants - celui des États-Unis et celui de la CEE - dans un très proche avenir. Depuis la fin des Jeux olympiques, des leaders coréens dans le domaine des affaires établissent des contacts de plus en plus nombreux avec le CRP, l'Union soviétique, et la Corée du Nord afin de discuter de projets commerciaux et de projets d'investissement. Le bureau de la promotion du commerce extérieur (KOTRA), qui est l'instrument du ministère du Commerce et de l'Industrie, ouvrirait, semble-t-il, des bureaux en Hongrie, en Yougoslavie, dans les provinces chinoises de Shandong et de Jaelin, et en Union soviétique. La Corée a également pris des mesures pour relancer ses affaires dans le Golfe, en particulier en Iran et en Iraq, qui, avant la guerre du Golfe, étaient des marchés clés pour les entreprises de construction et les industries connexes coréennes.

L'intérêt que la Corée attache au développement du commerce avec les pays communistes s'est concrétisé par une augmentation des importations de charbon de l'Union soviétique, de Chine, et d'autres pays asiatiques.

Une hausse du yen a eu un effet positif sur certaines industries, en particulier celles de la pétrochimie et du ciment, secteurs dans lesquels le Japon importe de plus en plus de produits coréens.

Agriculture et pêches

L'objectif premier de la Corée, en ce qui concerne le secteur agricole et celui des pêches, est de parvenir à l'autonomie sur le plan alimentaire et celui de son approvisionnement en viande. Les instruments de politique qu'elle utilise dans la poursuite de cet objectif sont les suivants : soutien des prix du riz et de l'orge, système de stabilisation des prix pour les viandes, le boeuf non désossé, le porc, le poulet, les piments rouges, l'ail et les oignons; régies d'État pour le tabac et le riz; licences d'importations pour la plupart des produits, et système de tarifs douaniers souples.

En dépit de cela, la Corée est largement tributaire des importations agricoles, en particulier maïs, blé, soja, boeuf, coton, cuirs et peaux brutes. Les niveaux approximatifs actuels sont les suivants : 4,1 millions de TM (tonnes métriques) de blé (2,1 millions de TM pour la consommation de la population, deux millions de TM pour la consommation animale); 4,5 millions de TM de maïs (3,3 millions de TM comme fourrage et 1,2 million de TM à usage industriel); et 1,2 million de TM

d'oléagineux par an. Au cours de la période de 1981 à 1984, la Corée a importé 175 409 têtes de bétail et 140 000 TM de boeuf congelé, mais, à l'exception des taureaux d'élevage, les importations de bétail ont été interdites au début de 1984 afin de protéger les prix intérieurs. Les importations de boeuf ont également été interdites à partir de 1985, mais elles ont récemment repris à cause de l'augmentation de la demande intérieure et des pressions internationales.

L'augmentation des revenus par habitant, et les goûts de plus en plus marqués pour les produits internationaux des consommateurs créent une demande de produits alimentaires transformés et de haute qualité. Des débouchés existent sur le marché du saumon congelé, du hareng, de la purée de tomate, de la moutarde préparée, des pommes de terre congelées, du porc en conserve, et des légumes en conserve. Des marchés spécialisés commencent également à apparaître pour les chocolats, les confiseries, le homard frais et congelé, ainsi que les macaronis et les spaghettis. Les importations de fromage fondu, de confitures et de gelées ne sont autorisées que pour le ravitaillement des hôtels de tourisme. Il est prévu que le marché des vins et des alcools deviendra libre en 1989, sauf pour les whiskeys écossais, qui continueront à être contingentés.

Industries forestières

Depuis le 1er janvier 1989, les tarifs imposés aux importations de billes et de bois de sciage ont été respectivement réduits de 2 % et 15 % et aucune différence n'a été faite pour le bois tendre et le bois franc. Le taux de droit moins élevé imposé aux billes contribue donc beaucoup à décourager les importations de bois de sciage.

A cause de ses maigres ressources forestières, la Corée est obligée d'importer 88 % du bois dont elle a besoin (sept millions de mètres cubes en 1989), pour satisfaire à une demande totale de 8,8 millions de mètres cubes de produits forestiers. Les importations de billes de bois en 1988 ont représenté plus de 72 % des importations de la Corée dans ce secteur; 49 % étaient des billes de bois tendre. En 1987, les exportations canadiennes de billes de bois en Corée ont atteint près de 309 000 mètres cubes, pour une valeur de 12,5 millions de dollars, et ses exportations de bois de sciage ont diminué de 22 % pour tomber à 13 000 mètres cubes et une valeur de 4,5 millions de dollars. Les exportations de placage de bois dur en Corée ont atteint 1,8 million de dollars en 1987. Au cours des neuf premiers mois de 1988, la Corée a importé 660 926 tonnes de pâte à papier chimique, d'une valeur de 410 millions de dollars E.-U. (136 464 tonnes, d'une valeur de 21 millions de dollars, venaient du Canada). Le Canada a donc assuré environ 20 % de la quantité fournie. A l'heure actuelle, la Corée n'a qu'une

seule usine de pâte à papier dont la production annuelle totale est de 200 000 tonnes de PKB. Des plans ont été établis pour accroître cette capacité de 100 000 tonnes, ce qui permettra d'exporter des copeaux de bois. La Corée s'intéresse également beaucoup à la possibilité d'investir dans des usines de pâte à papier outre-mer afin d'assurer son approvisionnement.

Énergie

En 1987, les importations totales d'énergie de la Corée ont atteint 6,3 milliards de dollars É.-U., contre 5,5 milliards de dollars É.-U., l'année précédente. La consommation totale en 1987 a été de 67,1 millions de TEP (tonnes-équivalent-pétrole), soit une augmentation de 9,9 % par rapport à 1986. Les importations de brut en 1987 se sont chiffrées à 216 millions de barils, et à 225 millions en 1988.

Depuis 1979, la Corée est le second marché d'exportation de charbon pour le Canada, après le Japon. Les exportations de charbon en Corée ont atteint 3,9 millions de tonnes en 1987, pour une valeur de 207 millions de dollars. Ce chiffre représentait 15 % de toutes les exportations de charbon canadiennes et se décomposait en 2,8 millions de tonnes de charbon cokant, et 1,1 million de tonnes de charbon thermique.

En 1988, le Canada a fourni à la Corée 690 tonnes de U308, soit environ 57 % des besoins de son programme de réacteurs. Le Canada est également considéré comme un fournisseur possible de brut léger, d'antracite et de GNL.

Industrie minière

A l'exception de l'antracite, du calcaire et de quelques gisements à faible teneur de caolin, de zinc, de talc, de plomb, de cuivre et de tungstène, la Corée est pratiquement dépourvue de ressources naturelles. Il est peu probable que ce secteur joue un rôle important dans le développement futur du pays. La Corée continuera à être tributaire d'importations d'antracite, de houille grasse et de charbon métallurgique, de minerai de fer, de concentrés de cuivre, de soufre, de potasse et de roches phosphatées, d'amiante, de nickel, et d'aluminium.

A l'heure actuelle, le soufre et la potasse demeurent, après le charbon, la principale exportation de matières premières en Corée.

Industries manufacturières

Le secteur manufacturier a été le facteur de croissance le plus important de l'économie coréenne au cours de ces dernières années. Le taux de croissance moyen annuel pour les machines, le matériel électrique et l'équipement de transport a dépassé 25 pour cent au cours de la période de 1983 à 1987, le secteur de l'automobile se classant au premier rang. En 1988, les industries manufacturières représentaient 30,8 pour cent du PNB et employaient 22,9 pour cent de la population active. A cause du manque de ressources naturelles de la Corée, son développement économique était jusqu'à présent surtout axé sur celui de l'industrie lourde et des industries manufacturières à haute intensité de travail. Confrontée à la concurrence accrue de pays moins développés et à l'augmentation des salaires, la Corée donne maintenant priorité au développement d'une industrie où la technologie joue un rôle essentiel, comme c'est le cas de l'aérospatiale. Les industries clés du secteur manufacturier sont les textiles, la chaussure, l'acier, la construction de machines et d'automobiles, les constructions navales et l'électronique.

Textiles et chaussures

Dans le passé, l'industrie textile et celle de la chaussure jouaient un rôle clé dans l'économie coréenne, mais elles perdent aujourd'hui de leur importance à cause de la concurrence de pays moins développés où les coûts de main-d'oeuvre sont moins élevés. Le gouvernement favorise actuellement la modernisation de ces industries afin d'accroître leur productivité et leur caractère concurrentiel.

Acier

La Corée est exportateur net d'acier et en 1988, venait au huitième rang des producteurs d'acier dans le monde, et au sixième de celui des pays occidentaux. Il y a 13 sociétés productrices d'acier en Corée, dont la principale est la Société d'Etat POSCO qui a des aciéries à Pohang et sur la baie de Kwangyang. La capacité actuelle de production de fer de la Corée est de 11,7 millions de tonnes et sera augmentée grâce à la construction d'un troisième haut fourneau à Kwangyang, qui ajoutera 2,8 millions de tonnes à la capacité totale du pays en 1990. La capacité de production d'acier de la Corée en 1987 était de 18,3 millions de tonnes.

En dépit du fait que le pays est exportateur net, certains des équilibres de sa production ont provoqué des pénuries, en particulier d'acier laminé qui pourrait donner lieu à l'imposition de restrictions à l'exportation et à une augmentation des impor-

tations en 1989. En 1988, la demande totale a été de 23,7 millions de tonnes, dont 16,3 millions pour la consommation interne et 16,4 millions pour l'exportation. L'offre représentait 19,3 millions de tonnes (production interne) et 84 millions de tonnes (importations).

Machines

Le gouvernement a pris une part active à la promotion de l'industrie de la construction de machines en Corée. En 1988, ce secteur représentait 7,5 pour cent du total des exportations et devrait augmenter à l'avenir. Pour pousser encore plus la production de machines et d'équipement de haute technologie, la Corée encourage activement le transfert de technologie et de compétences étrangères.

Construction automobile

Le gouvernement de la Corée a officiellement fait de l'industrie automobile une industrie d'exportation stratégique. Les principaux constructeurs coréens sont Hyundai, Daewoo et Kia. En 1987, la production a été de 793 125 voitures particulières, 128 183 camions et véhicules spécialisés, et 58 431 autobus.

L'usine de Hyundai à l'Ulsan a maintenant une capacité annuelle de production de plus de 540 000 voitures particulières. Ce constructeur a exporté 314 468 véhicules en 1987, ce qui l'a porté au quatrième rang des exportateurs de véhicules automobiles sur le marché américain. L'usine de Hyundai à Bromont devrait commencer à produire le modèle Sonata pour le marché nord-américain en 1989. Cela offrira la possibilité aux fournisseurs canadiens de pièces de participer au développement de la teneur canadienne de ces véhicules.

Outre l'expansion du secteur automobile, l'industrie des pièces d'automobile a également connu une croissance rapide en Corée. Les taux de localisation des pièces en ce qui concerne les grands constructeurs sont maintenant de l'ordre de 93 pour cent pour les voitures légères et de 80 pour cent pour les autobus et les camions. Cependant cette industrie demeure lourdement tributaire de la technologie étrangère pour ce qui est des pièces et des composants des plus complexes sur le plan technique.

Construction navale

Avec 13 pour cent de la capacité mondiale, la Corée est le second constructeur naval au monde et sa production représente 23,5 pour cent du tonnage brut mondial. Devant la concurrence d'autres pays et la diminution des commandes, la

Corée s'oriente vers le marché des navires à la technologie plus poussée et a entrepris de se diversifier en construisant des structures en mer, telles que des tours et des plate-formes de forage.

Électronique

Le gouvernement a décidé de pousser au maximum la croissance de l'industrie coréenne de l'électronique, en ayant recours aux investissements, à la R&D et au transfert de technologie. Les sociétés de ce secteur s'orientent vers la production de matériel de pointe dans le domaine des télécommunications, de l'optique des fibres, de l'équipement informatique et des semi-conducteurs.

Défense

La Corée représente un marché en expansion constante en ce qui a trait aux produits liés à la défense. Le budget annuel qui lui est consacré excède quatre milliards de dollars américains, soit environ 35 pour cent du total des dépenses gouvernementales. La dépendance de la Corée à l'égard des États-Unis pour son équipement militaire offre des débouchés aux fournisseurs canadiens, puisque bon nombre de produits de défense fabriqués au Canada correspondent à un niveau de technologie, à des caractéristiques techniques et à des normes de fabrication similaires.

Les directives publiées en avril 1985 par le ministère coréen de la Défense nationale stipulent que des compensations doivent être prévues chaque fois que la République de Corée fait un achat de plus de 20 millions de dollars américains. Remarque : L'administration du ministère coréen de la Défense est particulièrement réticente à divulguer des renseignements concernant des négociations ou des contrats portant sur les produits liés à la défense.

Toutes les ventes de matériel militaire doivent se faire par l'intermédiaire d'un agent de ventes militaires accrédité. Les droits et commissions varient, et il est possible de consulter l'Ambassade au sujet de la fiabilité et des compétences de certains agents.

Commerce extérieur

Le développement rapide des exportations est un des facteurs les plus importants de la croissance économique de la Corée. En 1988, les exportations ont atteint 59,6 milliards de dollars et les importations, 48,1 milliards de dollars É.-U. Les principales exportations coréennes comprennent les machines, l'équipement de transport et les produits manufacturés, et ses

principales importations comprennent les produits énergétiques, les machines et les matières premières. Les principaux partenaires commerciaux de la Corée, en 1988, étaient les États-Unis et le Japon qui, à eux deux, comptent pour 52 pour cent du total des exportations et 47 pour cent du total des importations.

La Corée est actuellement en voie d'ouvrir ses marchés à un plus grand nombre de produits étrangers grâce à la libéralisation progressive des importations. Elle révisé les tarifs douaniers appliqués aux produits importés et est en train de supprimer les restrictions imposées à l'importation de 95 pour cent des produits. Il est cependant probable que des tarifs douaniers relativement élevés s'appliqueront à ceux-ci.

Échanges commerciaux entre le Canada et la Corée

Les échanges commerciaux avec la Corée demeurent à peu près constamment déficitaires pour le Canada, à l'exception de 1980 qui a coïncidé avec une série d'expéditions correspondant à la vente d'un réacteur CANDU, et qui a placé le Canada dans une position légèrement excédentaire. Depuis lors, le Canada a enregistré des déficits chaque année. Celui de 1987 a atteint environ 677 millions de dollars.

La Corée est le second partenaire commercial du Canada parmi les pays riverains du Pacifique. En 1987, les exportations envers la Corée ont atteint 1 167 millions de dollars, soit une augmentation de 20,6 pour cent par rapport à l'année précédente. Les matières premières et les produits manufacturés représentent 80 pour cent de ces exportations. Avec 214 millions de dollars, le charbon s'est classé au premier rang de nos exportations en Corée en 1987, comptant pour 18,3 pour cent de celles-ci. Il est suivi par la potasse (48 millions de dollars), le cuivre (30 millions de dollars), l'équipement de télécommunications (27 millions de dollars), la pâte à papier (118 millions de dollars), le blé (153 millions de dollars), l'aluminium (80 millions de dollars) et le soufre (56 millions de dollars).

Les exportations coréennes vers le Canada ont augmenté de 5,4 pour cent en 1987 et ont atteint 1,84 milliards de dollars. Le premier rang était occupé par les chaussures (126 millions de dollars), qui représentaient 6,7 pour cent de ces exportations. Celles-ci comprenaient également le matériel électronique d'usage courant, les automobiles, le vêtement et les textiles.

La composition des exportations du Canada avec la Corée soutient aisément la comparaison avec ses exportations dans le reste du monde (à l'exclusion des États-Unis). Les semi-

**INDICATEUR-CLÉS
DE L'ÉCONOMIE CORÉENNE
(EN DOLLARS É.-U.)**

	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988**</u>
PNB (milliards)	95,2	118,5	152
PNB par habitant (\$)	2 300	2 826	3 577
Population active (millions)	16,1	16,8	17,4
Taux de chômage	3,8	3,1	3,1
Population totale (millions)	41,5	42,1	42,6
Inflation (% dans l'indice des prix de gros [IPG])	-1,5	0,5	3,0
Dettes extérieures (milliards)	44,5	35,6	31,0
Ratio du service annuel de la dette extérieure	22,7	31,3	17,6
Masse monétaire (milliards)	39,3	50,8	69,0
Réserves d'or et de devises étrangères (officielles) (milliards)	3,35	3,6	12,0

* Service annuel de la dette extérieure/exportations de biens et services

** Estimation

Source : Diverses publications gouvernementales

**EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE LA
RÉPUBLIQUE DE CORÉE
(EN MILLIONS DE DOLLARS É.-U.)**

EXPORTATIONS

	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>
États-Unis	10 754	13 880	18 310
Japon	4 543	5 425	8 436
Hong Kong	1 565	1 691	2 204
Allemagne de l'Ouest	979	1 241	2 002
Royaume-Uni	913	1 034	1 525
Canada	1 228	1 247	1 450
Arabie saoudite	968	854	1 031
Australie	368	534	619
Autres	8 965	8 808	11 703
TOTAL	30 283	34 714	47 280

IMPORTATIONS

	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>
Japon	7 560	10 869	13 656
États-Unis	6 489	6 544	8 758
Allemagne de l'Ouest	978	1 215	1 798
Australie	1 116	1 079	1 279
Malaisie	777	1 005	1 234
Canada	630	709	947
Indonésie	668	428	825
Royaume-Uni	565	454	721
Autres	12 353	9 281	11 802
TOTAL	31 136	31 584	41 020

Source : Banque de Corée

**IMPORTATIONS CORÉENNES PAR GRANDS
GROUPES DE PRODUITS
(EN MILLIONS DE DOLLARS É.-U.)**

	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>
Aliments et animaux de boucherie sur pied	1 398	1 422	1 622
Boissons et tabac	50	44	32
Matériaux bruts non comestibles, à l'exception des combustibles	3 857	4 291	5 897
Combustibles minéraux, lubrifiants, et matériaux connexes	7 363	5 052	6 022
Huiles animales et végétales, graisses et cires	146	124	139
Produits chimiques	2 789	3 495	4 595
Produits manufacturés, classifiés par matière	3 555	4 567	6 255
Machines et équipement de transport	10 648	10 795	13 911
Articles manufacturés (divers)	1 233	1 668	2 140
Produits marchands et transactions non classifiés ailleurs	97	126	407
TOTAL	31 136	31 584	41 020

Source : Banque de Corée

**PRINCIPALES EXPORTATIONS CANADIENNES
VERS LA CORÉE
(FRANCO DE BORD, EN MILLIERS DE DOLLARS
CANADIENS)**

	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>
Charbon	252	228	214
Cuivre	8	23	31
Chlorure de potassium	42	34	48
Soufre	88	78	56
Télécommunications et équipement connexe	42	30	27
Pâte à papier	50	73	118
Cuir et peau brute	16	34	55
Alcool et dérivés	92	59	89
Farine de colza et criblures	-	8	9
Suif	-	3	2
Perforatrice, trieur, tabulateur, ordinateur et pièces	-	6	5
Blé	10	80	153
Aluminium	12	46	80
Pièces d'automobile	9	17	17
<u>Total partiel</u>	<u>621</u>	<u>719</u>	<u>904</u>
<u>TOTAL DES EXPORTATIONS</u>	<u>780</u>	<u>968</u>	<u>1 167</u>
% de changement d'une année à l'autre	9,5	24,1	20,6

Source : Statistiques Canada

III. RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Règlements du commerce extérieur

Toutes les importations et exportations sont réglementées par la Loi sur le commerce extérieur et exigent l'autorisation du ministre du Commerce et de l'Industrie (MCI) en ce qui concerne les marchandises concernées, la procédure de transaction, la méthode de paiement, etc., ainsi que le prescrit le Décret présidentiel. En vertu de la Loi, le MCI promulgue des avis publics y compris l'Avis d'exportation et d'importation et l'avis public récapitulatif, qui annoncent la classification des articles faisant l'objet d'une autorisation automatique (AA) et les articles soumis à des restrictions, les mesures de restriction, les modalités d'autorisation et autres renseignements. Les articles soumis à des restrictions sont énumérés dans une "liste négative". Des modifications aux avis peuvent être publiées de temps à autre, en fonction de l'évolution de la situation et de la politique du gouvernement coréen. Celui-ci vise la libéralisation graduelle des importations et l'atteinte d'un taux de libéralisation de 95 pour cent en 1988, c'est-à-dire que des licences d'importation seront automatiquement accordées pour 95 pour cent de toutes les catégories de produits.

Modalités d'importation

Les modalités d'importation diffèrent selon l'article concerné et les conditions de paiement. Lorsqu'on utilise une lettre de crédit commerciale pour importer des marchandises, on doit se conformer aux modalités suivantes :

1) Autorisation d'importation :

L'importateur doit présenter une demande de licence d'importation auprès d'une banque de change agréée. Il y a deux procédures à suivre pour l'obtention d'une licence d'importation :

a) Articles AA : La plupart des produits importés appartiennent à cette catégorie. L'importateur est simplement tenu de remplir la demande de licence d'importation et de la soumettre, accompagnée d'un contrat ou d'une offre ferme, à une banque de change, après quoi, la licence sera délivrée sans aucune formalité particulière.

b) Articles soumis à des restrictions sur les importations: Habituellement, l'importateur de ces articles est tenu d'obtenir une recommandation du ministère pertinent ou l'aval de

l'association spécialisée, puis de présenter une demande de licence d'importation à une banque de change comme il le ferait dans le cas des articles de la catégorie précédente. (A la différence des articles AA, les articles soumis à des restrictions sur les importations figurent sur la liste négative et leur importation est contrôlée afin de protéger une industrie en développement. Dans la pratique, l'autorisation d'importation est presque toujours refusée pour ces articles à moins que l'on puisse fournir la preuve que les fabricants locaux ne sont pas en mesure de respecter les caractéristiques exigées par le marché local.)

Dans la plupart des cas, les demandes d'autorisation d'importation, qu'il s'agisse de la première ou de la seconde catégorie, sont traitées par les banques de change. Cependant, dans un nombre limité de cas, la licence d'importation doit être directement obtenue du ministère du Commerce et de l'Industrie. Les documents qui doivent accompagner cette demande sont les suivants :

- a) demande de licence d'importation
- b) quatre copies de l'offre ferme
- c) lettre de recommandation des autorités concernées, dans le cas des articles soumis à des restrictions
- d) d'autres documents tels que des catalogues, le cas échéant.

2) Ouverture d'une lettre de crédit d'importation* :

Après avoir obtenu sa licence d'importation, l'importateur doit ouvrir un accreditif irrévocable dans les 30 jours (7 jours en cas de L/C assujettie à une échéance) au profit du fournisseur étranger, en s'adressant à une banque de change. Au moment de l'ouverture d'un accreditif ou de l'obtention d'une L/C, l'importateur en informe habituellement le fournisseur étranger par câblogramme, par télex ou par lettre, de manière à ce que celui-ci puisse expédier les marchandises dans les délais fixés.

3) Fourniture des documents d'expédition :

La banque près de laquelle l'accreditif a été ouvert avise l'importateur de l'arrivée des documents d'expédition. Après l'expédition, le fournisseur étranger envoie la lettre de change accompagnée de l'original des documents d'expédition à la banque près de laquelle l'accreditif a été ouvert et celle-ci délivre à son tour les documents à l'importateur en échange du paiement de la traite. A leur arrivée, les marchandises sont placées dans un entrepôt sous douane.

4) Formalités douanières :

Après avoir obtenu un bon de livraison* (B/O) de la société de transport ou de l'agent en échange du connaissement (C), l'importateur effectue les formalités douanières directement

ou par l'intermédiaire d'un courtier en douane. Sur réception de la déclaration de l'importateur ou de son courtier, les douanes évaluent les marchandises importées puis perçoivent un droit conforme au tarif douanier.

Après paiement de ce droit, l'importateur obtient un permis d'importation du service des douanes et prend livraison des marchandises à l'entrepôt sous douane. Les documents requis pour faire la déclaration d'importation requise pour le dédouanement sont les suivants :

- a) la lettre attestant la délivrance de la licence d'importation
- b) une copie de la facture
- c) une note de colisage
- d) une copie du connaissement
- e) le certificat d'origine
- f) autres documents jugés nécessaires par le chef du service des douanes.

A l'occasion du dédouanement, l'importateur doit s'engager à effectuer celui-ci par l'intermédiaire d'un courtier en douane agréé par le ministère des Finances, à moins d'être lui-même courtier en droit agréé.

5) Documents d'expédition :

a) Factures commerciales : Les factures commerciales doivent être préparées par le fournisseur au point d'expédition et porter sa signature complète. Pour faciliter les formalités douanières, il est souhaitable que le fournisseur joigne un certificat d'origine aux factures commerciales dûment signées expédiées au consignataire immédiatement après l'expédition.

b) Connaissement : La préparation des connaissements pour les expéditions en Corée ne sont régis par aucun règlement particulier. Afin de hâter le dédouanement, il importe cependant que les marques d'expédition, les nombres et autres détails apparaissant sur le connaissement soient absolument identiques à ceux de l'envoi lui-même, de la facture appropriée et de l'offre ferme.

c) Documents pour les expéditions en fret aérien : Toutes les expéditions en fret aérien doivent être accompagnées d'un connaissement ainsi que de l'original des factures consulaires et du certificat d'origine. Ces expéditions sont assujetties aux mêmes règlements que ceux qui régissent les expéditions en fret maritime.

d) Certificats de quarantaine et autres certificats spéciaux : Afin de faciliter le dédouanement du bétail, il est recommandé que le fournisseur envoie des certificats de quarantaine valides délivrés par les organismes gouvernementaux appropriés du pays d'origine. A la livraison du bétail en Corée, une demande

de certificat de quarantaine coréen doit être présentée à la station de quarantaine vétérinaire nationale avant que les formalités douanières puissent être exécutées.

e) Expéditions par la poste : Les articles expédiés par la poste en Corée sont assujettis à tous les règlements régissant le fret maritime, notamment en ce qui concerne les certificats de quarantaine et autres certificats spéciaux.

Conditions de paiement

La méthode de paiement normal des importateurs coréens est la lettre de crédit à vue irrévocable et confirmée, ouverte avant l'expédition. Dans certains cas, l'affaire se règle sur présentation de documents contre prise en charge et d'importation sur crédit dusance. Les demandes de paiement autres que par crédit documentaire irrévocable et avec conditions de paiement différé doivent être traitées avec prudence.

Cotations de prix

Les prix doivent être coût et fret (C et F) Pusan ou Inchon en dollars É.-U. Dans certains cas on peut demander des cotations de prix franco à bord (FAB) au port canadien.

Services d'expédition

Par air

A l'heure actuelle, il y a deux vols directs par semaine (lundi et vendredi) entre Vancouver et Séoul, qui sont assurés par la compagnie Singapour Airlines, et deux par Korean Air (mardi et samedi). Air Canada devrait bientôt commencer à assurer une liaison directe entre le Canada et la Corée. En attendant, il y a plusieurs vols de correspondance Vancouver-Tokyo, Séoul assurés par Les Lignes aériennes Canadien International, Korean Airlines, Japan Airlines et Northwest Orient Airlines. Il y a également des vols sans escale vers Séoul à partir de New York, Los Angeles et Seattle. Canadien International accepte le transport du fret vers la Corée.

Liaisons maritimes

Un certain nombre de lignes desservent les côtes Ouest et Est de l'Amérique du Nord et assurent un service direct ou en transit vers Pusan ou Inchon. Communiquez avec un transporteur ou un transiteur pour vous renseigner sur les horaires en vigueur.

Représentants et agents

Lorsqu'on veut faire du commerce en Corée, il est important de s'assurer les services d'un agent, car la connaissance du marché local et la constance du suivi sont des éléments extrêmement importants pour le succès de la pénétration du marché coréen.

Bien que le choix d'un agent approprié soit fonction des exigences des fournisseurs canadiens et des produits vendus, il est bon d'éviter des agences qui représentent simultanément des produits concurrents ainsi que des sociétés qui s'occupent d'une large gamme de produits.

Il est recommandé de fixer une période d'essai d'environ six mois à l'agent dans le cas d'un produit connu ou normalisé. Dans d'autres cas, il est bon de lui accorder une période d'essai d'un an. La division commerciale de l'Ambassade du Canada à Séoul peut recommander des agents capables de prendre en main les intérêts des sociétés canadiennes.

IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN CORÉE

Informez la Division commerciale et consultez-la

Lorsque vous préparez votre voyage en Corée, informez-en la Division commerciale de l'Ambassade du Canada à Séoul suffisamment en avance de votre départ. Si le temps presse, utilisez le code télex (destination 801-CANADA K27425) ou le numéro de télécopieur (82-2-755-0686). Expliquez l'objet de votre visite et faites-lui parvenir plusieurs exemplaires de votre rapport annuel et six brochures concernant vos produits afin de vous faire connaître du client coréen. Il est également utile que vous établissiez les prix C.A.F. d'au moins une partie de la gamme de vos produits, que vous décriviez le genre de société qui assure normalement la meilleure manutention de ces produits et que vous indiquiez le type de client que vous recherchez. Il est également conseillé de fournir la liste des contacts que vous avez peut-être déjà établis dans les milieux d'affaires coréens. Grâce à ces renseignements, la division commerciale pourra organiser un itinéraire et prendre vos rendez-vous. A cause du nombre croissant de gens d'affaires canadiens qui rendent visite à nos postes d'expansion commerciale à l'étranger, il est préférable de charger votre agent de voyage de réserver votre chambre dans les hôtels. La société du tourisme national coréenne publie des guides touristiques très pratiques qui contiennent d'utiles renseignements pour les gens d'affaires. On peut habituellement s'en procurer aux Consulats coréens au Canada.

Pour vous y rendre

Le printemps et l'automne sont les meilleures saisons pour visiter la Corée. Il est conseillé d'éviter l'été, qui est très chaud (juillet et août) et les périodes de congé indiquées à la section I, en particulier la nouvelle Année lunaire coréenne (fin janvier-début février) et la période de l'Action de grâces (milieu de septembre).

Comment vous y rendre

La compagnie Singapore Airlines assure un service bi-hebdomadaire direct entre Vancouver et Séoul, le lundi et le vendredi. Korean Airlines assure également des vols bi-hebdomadaires (le mardi et le samedi) à partir de Toronto et de

Vancouver. Air Canada doit aussi offrir un service direct analogue depuis Toronto et Vancouver. Renseignez-vous auprès de votre agent de voyage sur la date exacte où ce service débutera. De plus, Canadien International assure plusieurs vols hebdomadaires entre Vancouver et Tokyo où Korean Airlines offre des vols de correspondance commodes à destination de Séoul et où le nombre de services quotidiens assurés par des transporteurs japonais et internationaux augmente constamment. Le plein tarif en classe économique de l'est du Canada à Séoul est d'environ 3 200 \$. Cependant, la plupart des compagnies aériennes offrent également des billets à prix réduit. Vous pourrez aussi prendre un vol direct de United Airlines ou de Delta à partir des plaques tournantes aériennes les plus importantes des États-Unis.)

Arrivée à l'aéroport international de Kimpo

Les règlements coréens exigent que chaque visiteur fasse une déclaration orale et écrite à son point d'entrée. Assurez-vous que vous respectez les restrictions imposées sur la quantité maximum d'alcool, de cigarettes, etc. qui peuvent être importés.

Deux lignes d'autobus relient l'aéroport international de Kimpo aux grands hôtels du centre-ville de Séoul pour moins d'un dollar. Le taxi, pour le même parcours, vous coûtera neuf dollars. (Ne prenez jamais les taxis qui vous sont proposés par des particuliers à la sortie, mais attendez à la station de taxis à moins que vous ne teniez à payer le prix fort). Le parcours entre l'aéroport et le centre-ville de Séoul demande habituellement une quarantaine de minutes.

Les déplacements en Corée

Vous devez vous munir de votre passeport sur les vols intérieurs en Corée. Korean Airlines est actuellement la principale compagnie qui assure ces services. Un second transporteur national, Asiana Airlines dessert maintenant un nombre réduit de parcours intérieurs. Le vol le plus long demande environ 90 minutes en F-27, et 50 minutes en Airbus A-300. Il y a 21 vols quotidiens entre Séoul et Pusan, et 10 vols, presque quotidiens, jusqu'à l'île de Cheju. Il y a aussi des vols fréquents à destination de Taegu, Kwangju et d'autres villes importantes. Des autocars express et des trains relient également toutes les grandes villes et les centres industriels. Le parcours le plus long demande à peu près six heures en autobus express, et environ sept heures et demi en train.

Les taxis sont très nombreux et peu coûteux; le tarif minimum est de 600 W (un dollar canadien) pour les deux premiers

kilomètres, plus 50 W (0,08 \$ canadiens) pour chaque 400 mètres ou minute supplémentaire. On peut appeler par téléphone des "radio-taxis" ou des taxis stationnés devant les hôtels mais ils sont légèrement plus coûteux. Il est préférable d'utiliser une voiture avec chauffeur lorsque votre programme est chargé. La location coûte environ 70 000 W (120 \$ canadiens) par jour, essence comprise. Il y a également des autobus et un métro, mais ils sont très encombrés et, d'habitude, les conducteurs ne parlent pas anglais. Le métro est excellent, mais très fréquenté aux heures de pointe. A cause de l'augmentation rapide du nombre des automobiles à Séoul, la circulation y devient de plus en plus difficile et il est bon d'en tenir compte lorsque l'on planifie son itinéraire.

Hôtels et restaurants

Séoul ne manque pas d'hôtels de luxe et de première classe comparables à ceux du Canada. Le Chosun, le Lotte et le Séoul Plaza sont tous groupés dans l'espace de deux îlots au centre-ville de Séoul, à cinq minutes de marche de l'Ambassade du Canada. Le Hyatt, le Shilla et le Hilton se trouvent de cinq à 15 minutes de voiture du centre-ville, et le Sheraton Walker Hill, à une demi-heure. Si vous participez à une foire commerciale au Korea Exhibition Centre, le Ramada Renaissance et l'Intercontinental sont commodes, car ils se trouvent près du centre des expositions et du World Trade Centre. Vous pouvez réserver votre chambre d'hôtel par l'intermédiaire d'agents de voyage et de compagnies aériennes au Canada, car la majorité des hôtels font partie de chaînes internationales.

Le pourboire n'est pas une tradition coréenne et il est préférable de ne pas en donner. La plupart des hôtels, des restaurants de style occidental et des installations touristiques ajoutent un service de 10 % à votre facture. Les bons restaurants de type occidental se trouvent surtout dans les hôtels. Les personnes plus aventureuses peuvent essayer les nombreux établissements coréens, chinois et japonais. Les vins et les alcools étrangers coûtent extrêmement cher mais la bière locale et le vin blanc coréen sont bons et peu coûteux.

Passeports

Les visiteurs doivent avoir un passeport valide. Un visa n'est pas nécessaire pour un séjour de moins de 15 jours. Il en faut un cependant pour les visites de plus longue durée, et on peut l'obtenir à n'importe quel poste diplomatique ou consulaire coréen (voir section VI - Adresses utiles). Pour les visiteurs qui ne sont pas certains de la durée de leur séjour, il leur est conseillé d'obtenir un visa spécial avant de quitter le Canada car il n'est pas possible de s'en faire délivrer un en Corée. Il

faut un permis de résidence lorsqu'on passe plus de 90 jours en Corée; on peut l'obtenir à n'importe quel bureau d'immigration et on doit le rendre au moment du départ.

Monnaie coréenne

L'unité coréenne est le Won (W). Il y a des pièces de 1, 10, 50, 100 et 500 W. Des billets existent en coupures de 1 000, 5 000, et 10 000 W. Le taux de change du Won a augmenté depuis 1987. En décembre 1988 il était d'environ 575 W pour un dollar canadien.

Devises étrangères

On peut convertir les billets de banque étrangers et les chèques de voyage dans les banques de change et autres agences de change autorisées. On peut amener des devises étrangères d'une valeur de 10 000 \$ É.-U. et plus, à condition d'en faire état dans la "Déclaration de devises étrangères". Les cartes de crédit telles qu'American Express, Visa, Master Card, Diners Club et Carte Blanche sont acceptées dans les principaux hôtels et restaurants et dans les grands magasins.

Banques canadiennes à Séoul

Quatre banques canadiennes offrent des services bancaires commerciaux complets à Séoul tels que financement d'opérations commerciales et de capital de roulement, services de dépôt, change, etc.

Banque de Montréal
14e étage, Éd. Suhrin
88, Suhrin-dong
Chongro-ku, Séoul
Télex : K23198 MONBANK
Télécopieur : 732-9200
Tél. : 732-9206

Banque de la Nouvelle-Écosse
9e étage, Éd. de la Chambre de commerce coréenne
45, 4-ka Namdacomunro
Chung-Ku, Séoul
Télex : K29245 SCOTIA
Télécopieur : 752-7189
Tél. : 757-7171

Banque royale du Canada
7e étage, Éd. Kyobo
1, 1-ka, Chongro
Chongro-ku, Séoul
Télex : K23834 ROYALBK

Télécopieur : 736-2995
Tél. : 730-7791

Banque nationale du Canada
6e étage, Éd. Leema
146-1 Susong-dong
Chongro-ku, Séoul
Télex : 25043 NABACSL
Télécopieur : 755-3585
Tél. : 733-5012/9

Heures de travail

En semaine, les bureaux du gouvernement sont ouverts de 9 h à 18 h. Les entreprises privées ouvrent en général leurs portes à 8 h 30 et ferment à 19 h. Elles travaillent également le samedi jusqu'à 14 h. Les banques sont ouvertes de 9 h 30 à 16 h 30 en semaine, et jusqu'à 13 h 30 le samedi. Les grands magasins sont en général ouverts de 10 h à 19 h. Les boutiques demeurent ouvertes beaucoup plus tard, certaines jusqu'à minuit.

Santé

Si vous arrivez directement du Canada ou des États-Unis, aucune vaccination n'est exigée. Cependant, si vous êtes rendu dans d'autres pays du sud-est asiatique avant de venir en Corée, vous serez peut-être obligé de présenter un certificat de vaccination international valide contre la variole, le choléra ou la typhoïde. Il est recommandé de se faire vacciner contre ces maladies avant de se rendre au Moyen-Orient. Ne buvez pas l'eau du robinet en Corée. Il est facile de trouver de l'eau minérale en bouteille.

Soins médicaux et urgences

On peut appeler FOCUS/HART, une équipe qui vous fournira des conseils de santé et vous aiguillera vers des médecins anglophones qui acceptent de traiter des malades étrangers et ont les capacités professionnelles pour le faire. Moyennant de modestes honoraires, ce groupe vous aidera également à vous faire hospitaliser, en cas de besoin. Numéro de téléphone : 798-7529 ou 797-8212.

Les hôpitaux suivants sont recommandés :
Hôpital St. Mary's, Yoido, 784-1114;
Hôpital de l'université nationale de Séoul, 7601-0114;
Hôpital Cheil, 274-1231

En cas de problèmes mineurs, les cliniques de diagnostic suivantes, qui sont très propres, sont recommandées :

Seoul Clinical Laboratories, 732-3030;
International Clinic 796-1871/3

Si vous avez besoin d'une ambulance, appelez un hôpital et demandez qu'un médecin accompagne le conducteur.

Les grands hôtels ont également des médecins sur place. Composez 112 pour appeler la police et 119, pour appeler les pompiers.

Communications

Le courrier aérien entre le Canada et la Corée demande habituellement de sept à 14 jours. Il est conseillé d'utiliser un service international de messageries pour les documents les plus urgents. Les services téléphoniques avec l'étranger sont fort bons et les appels directs sont possibles. Il faut environ cinq minutes pour entrer en contact avec le Canada en passant par un téléphoniste. Tous les grands hôtels offrent des services de télex et de télécopieur à leurs hôtes dans leurs centres d'affaires. La Korea Telecommunications Authority, située dans le centre-ville, assure l'envoi de télégrammes.

Électricité

En Corée, le courant est presque toujours du 110 volts/60 périodes, comme au Canada. Bien que les zones rurales les plus récemment équipées soient surtout alimentées en 220 volts, les visiteurs qui se rendent dans les grandes villes devraient pouvoir utiliser leur matériel électrique canadien.

Exercices de défense civile

Des exercices de raids aériens ont habituellement lieu le 15^e jour du mois. Ces exercices sont annoncés à l'avance dans les journaux anglais. Pendant leur déroulement, qui ne dépasse pas 20 minutes, toutes les activités cessent et la circulation s'immobilise complètement. Si vous trouvez dans un édifice, demeurez à l'intérieur jusqu'à ce que vous entendiez la troisième sirène. Si vous êtes dans la rue ou dans un endroit public, suivez la foule dans un abri souterrain habituellement situé dans un édifice ou une station de métro. Malgré la surprise initiale possible, n'oubliez pas que ce ne sont que des exercices et qu'il n'y a donc aucune raison de s'inquiéter.

Quelques suggestions utiles

Les hommes et femmes d'affaires qui ont l'habitude de ces voyages emportent en général avec eux une bonne provision de fournitures de bureau et d'autres articles utiles, notamment :

- . papier à en-tête de la société pour écrire des lettres et des notes d'affaires;
- . une provision suffisante de cartes d'affaires, de préférence en coréen au verso. On peut les commander d'avance dans les grandes villes canadiennes ou à l'arrivée à Séoul;
- . documentation sur leurs produits et échantillons.

Visites d'affaires

Prévoyez, au maximum, deux visites le matin, et deux autres l'après-midi. Elles ont rarement lieu avant dix heures, à cause des réunions du personnel qui se tiennent toujours en début de matinée dans les sociétés coréennes. Il est extrêmement important que vous présentiez un tableau complet de vos activités dès votre première visite. Il faudra pour cela que vous fournissiez de la documentation, les caractéristiques de vos produits et, si possible, des échantillons, ainsi que tous les renseignements relatifs aux prix, aux livraisons et au contrôle de la qualité dont un acheteur a besoin pour pouvoir comparer les capacités du vendeur à celles de ses fournisseurs actuels. La plupart des acheteurs tiennent des dossiers à jour sur leurs fournisseurs et, pour faire bonne impression lors de votre première visite, il est bon de fournir les renseignements suivants, sous forme sommaire :

- . nom, adresse, numéros de téléphone, de télex et de télécopieur;
- . nom, adresse et numéro de téléphone du représentant local du vendeur (le cas échéant)
- . date de création de l'entreprise
- . taille de l'entreprise
- . nombre d'employés
- . principaux produits
- . emplacement
- . description des installations et de l'équipement
- . moyens de transport utilisés
- . chiffre annuel approximatif des ventes et des exportations
- . liste de clients représentatifs
- . copies d'annonces publiées au Canada
- . situation financière et cote de crédit.

Étiquette

Au premier abord, la culture coréenne paraît assez occidentalisée. Toutefois, il ne faut pas s'y laisser prendre car les Coréens ont mis au point un protocole, pour les rapports d'affaires, qui leur est tout à fait particulier. Voici quelques conseils utiles à ne pas oublier lorsque vous traitez avec des hommes d'affaires coréens.

Lorsque vous préparez votre première rencontre avec un homme d'affaires coréen, il est important et recommandé d'avoir un intermédiaire approprié pour faire les présentations officielles. Cette présentation vous aidera à gagner le respect et la collaboration de votre homologue coréen. Il n'est pas recommandé d'établir directement des contacts ou de se contenter de faire une "visite impromptue" car les Coréens hésitent à traiter avec des visiteurs inconnus. La Division commerciale de l'Ambassade du Canada peut vous présenter à des clients éventuels.

Il est sage d'apporter une bonne provision de cartes d'affaires lorsque vous rendez en Corée, car l'échange de cartes joue un rôle important lors des premiers contacts. Dans ce pays, on accorde une grande importance à la place occupée dans la hiérarchie d'une organisation. Habituellement, l'homme d'affaires coréen ne se sent à l'aise que lorsqu'il sait qui son visiteur représente et quelle est la place qu'il occupe dans l'organisation.

Arrivez toujours à l'heure pour vos rencontres. Celles-ci commencent habituellement par un échange de cartes et une poignée de main officielle. Votre hôte vous indique ensuite où vous asseoir; habituellement, c'est l'homme d'affaires canadien occupant le rang le plus élevé qui est assis le plus près de son homologue coréen.

Il est bon de disposer les cartes d'affaires sur la table devant vous de manière à vous habituer aux noms de vos hôtes. Comme il y a relativement peu de noms de famille en Corée, c'est une méthode utile, qui est d'ailleurs également utilisée par les Coréens pour associer un nom à un visage. Laissez votre hôte parler le premier et attendez-vous à ce que l'essentiel de la conversation se déroule entre les représentants les plus importants. Même s'il ne parle pas l'anglais, c'est à lui qu'il faut vous adresser, pas à l'interprète. Ne l'interrompez pas pendant qu'il parle.

Habituellement, les rencontres d'affaires avec des étrangers se déroulent en anglais, mais ne tenez pas pour acquis que votre hôte a une parfaite compréhension de cette langue. Il se peut que ce que les Coréens comprennent pendant une réunion ne corresponde pas à ce que vous pensez. Plutôt que de noyer votre hôte sous un flot de détails, il est donc conseillé d'insister sur quelques points-clés et de les répéter en utilisant des mots clairs et simples. Dans certains cas, il peut être utile d'engager un interprète (l'Ambassade pourra vous en recommander).

Ne vous laissez pas décourager par les périodes de silence car votre interlocuteur coréen a souvent besoin de temps pour organiser et traduire ses pensées en anglais. Ne vous laissez pas non plus démonter par le fait que vos hôtes précisent certains

points en parlant entre eux en coréen, pendant deux ou trois minutes.

Il importe enfin que l'homme d'affaires canadiens se rende compte de l'importance des rapports personnels lorsque l'on fait des affaires en Corée. Les nouveaux venus doivent donc bien se dire que la patience, la présence et la persistance peuvent être la condition nécessaire à l'établissement de bons rapports personnels et à leur succès sur le marché coréen.

Après votre visite

Un suivi approprié peut jouer un rôle crucial dans le succès de votre visite. Envoyez, sans tarder, des notes de remerciement, des brochures et les renseignements demandés. Entretenez des contacts réguliers avec la Division commerciale de l'Ambassade, avec vos représentants et avec les clients importants. Dans les rapports avec les sociétés coréennes, la continuité est extrêmement importante, car les membres-clés de leur personnel peuvent changer plus fréquemment de poste que leurs homologues canadiens.

Le centre commercial canadien à Séoul

L'Ambassade du Canada à Séoul met à la disposition des exportateurs canadiens des locaux où ils peuvent assurer la promotion de leurs produits en les exposant ou en organisant des séminaires. Ce "centre commercial" se trouve à l'Ambassade et peut accueillir un public de 20 personnes. Il est équipé d'un matériel audiovisuel dernier cri et peut être utilisé pour des démonstrations de produits, des séminaires techniques, des expositions solo ou d'autres activités promotionnelles.

La Division commerciale de l'Ambassade du Canada à Séoul est responsable de ce centre, et les sociétés canadiennes sont encouragées à s'en servir. Toute demande de renseignements ou de réservation concernant l'utilisation du centre doit être adressée assez longtemps à l'avance à la Division commerciale de l'ambassade.

V. SERVICES OFFERTS AUX EXPORTATEURS PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN

Services consultatifs concernant les marchés

A titre de service aux entreprises canadiennes, le gouvernement fédéral a des délégués commerciaux dans 70 pays étrangers. Ces représentants apportent leur aide aux exportateurs canadiens et aident les acheteurs étrangers à trouver des sources canadiennes d'approvisionnement. Outre le lien qu'il constitue entre l'acheteur et le vendeur, le délégué commercial fournit des conseils aux importateurs canadiens pour toutes les phases de la commercialisation, notamment la détermination des possibilités d'exportation, l'évaluation de la concurrence sur le marché, les présentations aux hommes d'affaires et aux représentants des gouvernements étrangers; la sélection et la recommandation d'agents; les conseils concernant les modes de paiement; et l'aide pour résoudre les problèmes de tarif ou d'accès. Les délégués commerciaux jouent également un rôle actif dans la recherche de débouchés commerciaux et l'appui aux efforts de promotion.

Le groupe des directions générales de l'expansion du commerce, au ministère des Affaires extérieures à Ottawa, offre une source supplémentaire de renseignements. Chacune d'entre elles s'occupe des marchés de régions géographiques déterminées; dans le cas présent, l'Asie de l'Est. Elles sont le contact-clé au sein du gouvernement, au Canada, pour les délégués commerciaux outre-mer. Dans le cas de la Corée, les délégués commerciaux à Séoul sont en contact direct avec leurs homologues de la Direction de l'Asie de l'Est (voir l'adresse à la page titre), qui peut fournir les types de renseignements généraux suivants :

- . information concernant les marchés, y compris les perspectives économiques de chaque pays et des renseignements sur le marché de certains produits et études sur les marchés de produits de marque;
- . information concernant l'accès au marché, les tarifs douaniers, les règlements, la délivrance de licences, les barrières non tarifaires, les normes de produits, les documents exigés, etc.;

. les publications, y compris les guides à l'intention des exportateurs canadiens tels que celui-ci, et des sommaires par pays, pour les petits marchés.

Les directions générales de l'expansion du commerce ont également pour mission d'aider et de conseiller les exportateurs en ce qui concerne la commercialisation de leurs produits et de leurs services, et d'informer les hommes d'affaires des services à l'exportation offerts par le gouvernement canadien, ainsi que des possibilités d'exportation, au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Si votre société a besoin qu'on l'aide à trouver, outre-mer, des marchés pour ses produits, il serait bon que vous preniez contact avec le Centre de commerce international le plus proche qui se trouve dans chaque bureau d'Industrie, Sciences et Technologie Canada. Les adresses de ces bureaux, qui sont implantés dans chaque province, figurent à la section VII de ce livret. Le personnel en place aide les exportateurs à assurer leur planification commerciale et peut s'occuper des formalités requises pour obtenir l'aide de la Direction générale de l'expansion du commerce appropriée à Ottawa et des délégués commerciaux à l'étranger.

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société de la Couronne canadienne qui a pour mission de faciliter et de développer les exportations canadiennes.

La SEE fournit l'assurance, les garanties et le financement des exportations ainsi que des conseils financiers et l'organisation de programmes financiers. Elle facilite ainsi la vente des biens et services canadiens et leur permet d'être concurrentiels à l'étranger.

La Société offre les services suivants :

Assurances d'exportation et garanties connexes

- . assurance globale multirisque
- . assurance globale - risques politiques
- . assurance sélective - risques politiques
- . assurance-opération individuelle
- . garanties-opérations individuelles
- . assurance préalable au versement du prêt
- . assurance-investissement à l'étranger
- . assurance-caution de bonne fin
- . garanties-caution de bonne fin
- . assurance consortium
- . assurance-cautionnement
- . garanties-caution de soumissions

Financement des exportations et garanties connexes

- . prêts
- . prêts à multiples conventions de versement
- . allocations de lignes de crédit
- . achats de billets
- . perte par défaut
- . garanties sur prêt.

Le bureau principal de la SEE se trouve à Ottawa (voir section VI). Il y a des bureaux régionaux à Montréal, Toronto, Vancouver et Halifax. Ce sont ces bureaux qui s'occupent du service d'assurance des exportations et qui répondent aux demandes de renseignements de caractère général concernant les autres services de la SEE. Les demandes concernant une aide financière à l'exportation dans une zone géographique déterminée doivent être adressées au gestionnaire du service approprié du groupe de financement des exportations à Ottawa.

Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)

Le programme de développement des marchés d'exportation (PDME) est un programme de promotion commerciale du ministère des Affaires extérieures. Le PDME peut aider les sociétés canadiennes à entreprendre divers types de promotion des exportations ou d'y participer. Le PDME s'occupe des projets lancés par l'industrie comme par le gouvernement et conçus pour aider les sociétés privées, quelle que soit leur taille.

Initiatives gouvernementales :

- . les services d'expansion commerciale s'efforcent de promouvoir la vente de biens et services canadiens à l'étranger, et rassemblent des renseignements de nature commerciale pour les secteurs industriels du Canada;
- . participation organisée par le gouvernement à des **Foires commerciales** reconnues.

Initiatives de l'industrie :

- . participation à des **Foires commerciales** reconnues en dehors du Canada;
- . **visites** à l'étranger afin de repérer des marchés, et visites d'acheteurs étrangers au Canada ou à d'autres endroits approuvés;
- . **offres sur des projets**, ou préparation de propositions, au stade précontractuel, pour la réalisation de projets déterminés en dehors du Canada, y compris procédures en vigueur pour les concours internationaux et les offres officielles;
- . établissement de **coopératives d'exportation** regroupant des sociétés qui pourraient mieux exploiter les débouchés à

l'exportation en regroupant leurs ressources et en partageant les coûts et les risques;

- . établissement de **bureaux de vente permanents** à l'étranger (à l'exclusion des États-Unis) afin d'entreprendre des efforts de commercialisation soutenus en dehors du Canada;
- . **activités spéciales** pour les organisations sans but lucratif, les offices commerciaux et agences de commercialisation au profit de leurs membres) dans le domaine des produits agricoles, halieutiques et alimentaires.

Le PMDE offre également aux sociétés la possibilité de conclure des **accords commerciaux** d'un ou deux ans portant sur plusieurs des activités ci-dessus. Pour de plus amples détails, consultez le bureau régional le plus proche du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Foires et missions commerciales

Pour aider les exportateurs canadiens à s'implanter sur les marchés étrangers, l'agent de la Direction des foires et missions commerciales à la Direction générale Asie et Pacifique du ministère des Affaires extérieures au Canada, organise et met en oeuvre les activités de promotion commerciale suivantes :

- . participation aux foires commerciales à l'étranger;
- . missions commerciales au Canada et à l'étranger;
- . promotions en magasin et présentations au lieu de vente; et
- . formation technique axée sur les exportations à l'intention des représentants des acheteurs.

Publications

CanadExport est une publication bi-mensuelle qui contient des articles et des rapports divers sur les possibilités offertes aux exportateurs, comme les services que le gouvernement offre à l'industrie, la situation sur le marché international et les conditions d'accès, le développement industriel, et les études de rendement conjointes effectuées par le gouvernement et l'industrie. Les sociétés canadiennes peuvent obtenir gratuitement cette publication auprès de CanadExport, ministère des Affaires extérieures, Ottawa (Ontario) K1A 0G2.

Outre CanadExport, le ministère des Affaires extérieures publie une série de guides de l'exportateur qui sont analogues à celui-ci et couvrent la majorité de nos grands marchés.

Coopération industrielle avec les pays en développement

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) soutient la participation des Canadiens aux projets d'investissement dans les pays en développement grâce à des programmes de développement multilatéral et bilatéral et à son Programme de coopération industrielle. Dans le cadre de ce dernier, l'ACDI aide les sociétés canadiennes qui désirent se renseigner sur les possibilités de coopération industrielle dans les pays en développement et finance des études de pré faisabilité lorsqu'il y a possibilité que celles-ci débouchent sur des projets de développement.

VI. ANNEXE

- Adresses utiles

Bureau de l'expansion du commerce - Asie et Pacifique
Ministère des Affaires extérieures
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Tél. : (613) 996-7582
Télex : 053-3745

Société pour l'expansion des exportations
Bureau central
110, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)

Adresse postale :
CP 655
Ottawa (Ontario) K1P 5T9
Tél. : (613) 237-2570
Télex : 053-4146
Télécopieur : (613) 237-2690

*La Société pour l'expansion des exportations a des bureaux à Vancouver, Montréal, Toronto et Halifax.

Agence canadienne de développement international
Direction de la coopération industrielle
Place du Centre
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4
Tél. : (613) 997-7901
Télex : 053-4140

Bureaux régionaux au Canada

Si vous n'avez jamais fait de marketing à l'étranger, prenez contact avec un des centres de commerce international installés dans les bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada dont les adresses figurent ci-dessous :

Alberta

The Cornerpoint Building
Suite 505
10179-105th Street
Edmonton (Alberta) T5J 3S3
Tél. : (403) 420-2944
Télex : 037-2762
Télécopieur : (403) 420-2942

Colombie-Britannique

Bentall Centre, Tower IV
Suite 1101
1055 Dunsmuir Street
P.O. Box 49178
Vancouver (Colombie-Britannique) V7X 1K8
Tél. : (604) 661-1434
Télex : 04-51191
Télécopieur : (604) 666-8330

Manitoba

3 Lakeview Square - 4e étage
185 Carlton Street
Winnipeg (Manitoba) R3C 2V2
Tél. : (204) 949-4090
Télex : 075-7624
Télécopieur : (204) 949-2187

Nouveau-Brunswick

P.O. Box 578
590 Brunswick Street
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5A6
Tél. : (506) 452-3190
Télex : 014-46140
Télécopieur : (506) 452-2173

Terre-Neuve

Parsons Building
90 O'Leary Avenue
P.O. Box 8950
St. John's (Terre-Neuve) A1B 3R9
Tél. : (709) 772-4884
Télex : 016-4749
Télécopieur : (709) 772-5093

Territoires du Nord-Ouest

Precambrian Building
P.O. Bag 6100
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 1C0
Tél. : (403) 873-6225
Télécopieur : (403) 873-6228

Nouvelle-Écosse

1496 Lower Water Street
P.O. Box 940, Station "M"
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2V9
Tél. : (902) 426-7540
Télex : 019-22525
Télécopieur : (902) 426-2624

Ontario

Dominion Public Building
1 Front Street West
Suite 4840
Toronto (Ontario) M5J 1A1
Tél. : (416) 973-5000
Télex : 065-24378

Ile-du-Prince-Édouard

Confederation Court
134 Kent Street, Suite 400
P.O. Box 1115
Charlottetown (Ile-du-Prince-Édouard) C1A 7M8
Tél. : (902) 566-7400
Télex : 014-44129
Télécopieur : (902) 566-7431

Québec

Tour de la Bourse
800, place Victoria
C.P. 247
Montréal (Québec) H4Z 1E8
Tél. : (514) 283-7907
Télex : j055-60768
Télécopieur : (514) 283-3302

Saskatchewan

Bessborough Tower
Suite 814
601 Spadina Crescent East
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3G8
Tél. : (306) 665-4400
Télex : 074-2742
Télécopieur : (306) 665-4399

Yukon

Suite 3-1
108 Lambert Street
Whitehorse (Yukon) Y1A 1Z2
Tél. : (403) 668-4655
Télécopieur : (403) 668-5003

Missions diplomatiques coréennes au Canada

Ambassade de Corée
5e étage
151, rue Slater
Suite 608
Ottawa (Ontario) K1P 5H3
Tél. : (613) 232-1715/7

Consulat général de Corée
1000, rue Sherbrooke ouest
Suite 1710
Montréal (Québec) H3A 3G4
Tél. : (514) 845-3243/4

Consulat général de Corée
439 University Avenue
Suite 700
Toronto (Ontario) M5G 1Y8
Tél. : (416) 598-4608/10

Consulat général de Corée
Suite 550, Guinness Tower
830, 1066 West Hastings Street
Vancouver (C.-B.) V6E 3X1
Tél. : (604) 681-9581/2

Principaux organismes gouvernementaux et maisons de commerce corréens

Bureaux du gouvernement

Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)
1, Jungang-dong
Gwachon, Kyunggi, Corée
Tél. : (02) 503-9440/1

Ministère des Finances (MDF)
171-11, Jungang-dong
Gwachon, Kyunggi, Corée
Tél. : (02) 503-7171/86
Télex : K23243 MIOFFI

*Division de la promotion de l'investissement étranger : approuve l'investissement étranger en Corée

*Division de l'investissement outre-mer : approuve l'investissement coréen outre-mer

Ministère de l'Agriculture et des Pêches (MOAF)
1, Jungang-dong
Gwachon, Kyunggi, Corée
Tél. : (02) 503-7171/86

Ministère de l'Énergie et des Ressources (MER)
2, Jungang-dong
Gwachon, Kyunggi, Corée
Tél. : (02) 503-7171/86

Ministère des Communications (MOCM)
100, Sejong-ro, Chongro-Ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 750-2114
Télex : K22090 MOCTEL

Ministère des Transports (MOT)
168, 2-ka Bongrae-dong, Chung-ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 392-9801/8

Ministère de la Construction (MOC)
1, Jungang-dong
Gwachon, Kyunggi, Corée
Tél. : (02) 503-7318
Télex : K24755 MOCONST

Bureau des approvisionnements (OSROK)
520-3, Banpo-dong, Kangnam-ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 533-9656

Administration de la promotion industrielle
2, Jungang-dong
Gwachon, Kyunggi, Corée
Tél. : (02) 503-7950/9

Bureau de l'administration des brevets
823-1, Yeoksam-dong, Kangnam-ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 568-8151/64

Chemins de fer nationaux de Corée
168, 2-ka, Bongrae-dong, Chung-ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 392-0078

Organismes gouvernementaux

Korea Trade Promotion Corp. (KOTRA)

Siège social
159 Samsung-dong, Kamgnam-ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 551-4477
Télécopieur : (02) 551-4477
Télex : K27326 KOTRA

Bureau de Toronto
Suite 600, C.P. 9
The Thomson Bldg
65, Queen Street West
Toronto (Ontario) M5H 3R3
Tél. : (416) 368-3399
Télécopieur : (416) 368-2893
Télex : 06-23426

Bureau de Vancouver
Suite 1710, 1 Bentall Centre
505 Burrard St.
Vancouver (C.-B.) V7X 1M6
Tél. : (604) 683-1820
Télex : 04-54276 MOOGONG VCR

Korea Mining Promotion Corporation (KMPC)
686-48, Shindaebang-dong, Dongjak-ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 833-0040/9
Télex : K22952 KMPCO

Korea Petroleum Development Corp. (PEDCO)
84, Nonhyun-dong, Kangnam-ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 547-5321
Télex : K24593 PEDCO

Korea Telecommunications Authority (KTA)
100, Sejong-ro, Chung-ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 550-3114
Télex : K23717
Télécopieur : (02) 550-4099

Chambre de commerce et d'industrie de Corée (KCCI)
45, 4-ka, Namdaemun-ro, Chung-ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 757-0757
Télex : K25728 CHAMBER
Télécopieur : (02) 776-8213

Phang Iron & Steel Co., Ltd. (POSCO)
Pohang P.O. Box 36
Pohang-shi, Kyongbuk, Corée
Tél. : (0562) 70-0114
Télex : K54474 POSCO
Télécopieur : (0562) 72-7590

Data Communications Corp. of Korea (DACOM)
RCO P.O. Box 58
Séoul, Corée
Tél. : (02) 796-6001/3
Télex : K28311 DACOM

Korea Foreign Trade Accosiation (KFTA)
159-1 Samsung-dong, Kangnam-ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 551-5114
Télécopieur : (02) 551-5100
Télex : K24265 KOTRASO

Association of Foreign Trading Agencies of Korea (AFTAK)
45-14, Yoido-dong, Youngdungpo-ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 782-2205/9
Télex : K23540 KOFFER
Télécopieur : (02) 785-4373

Electronic Industries Association of Korea (EIAK)
C.P.O. Box 5650
Séoul, Corée
Tél. : (02) 553-0941/7
Télex : K28999 EIAKS
Télécopieur : (02) 555-6195

Korea Society for the Advancement of Machine Industry
(KOSAMI)
13-31, Yoido-dong, Youngdungpo-ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 782-5611/4
Télex : K25659 KOSAMI
Télécopieur : (02) 784-6749

National Livestock Cooperatives Federation (NLCF)
17-9, Yoido-dong, Youngdungpo-ku
Séoul, Corée
Tél. : (02) 783-0051
Télécopieur : (02) 783-7047

Korea Feed Association (KFA)
C.P.O. Box 3473
Séoul, Corée
Tél. : (02) 581-5721/33
Télex : K22835 KOFEED

Télécopieur : (02) 587-2910

Korean Commercial Arbitration Board
C.P.O. Box 681
Séoul, Corée
Tél. : (02) 778-2631/5

Sociétés de commerce général

Daewoo Corp.
C.P. 2810
Séoul, Corée
Tél. : (02) 771-91
Télex : K23341 DAEWOO
Télécopieur : (02) 753-9489

Hyosung Corp.
C.P. 1852
Séoul, Corée
Tél. : (02) 771-11
Télex : K23121 HYOSTAR

Hyundai Corp.
C.P. 8943
Séoul, Corée
Tél. : (02) 741-4141
Télex : K23175 HDCORP
Télécopieur : (02) 741-2341

Korea Trading Int'l Inc.
C.P. 3667
Séoul, Corée
Tél. : (02) 755-9261
Télex : K27434 KOTH
Télécopieur : (02) 753-5131

Kukje Corporation
C.P. 747
Séoul, Corée
Tél. : (02) 797-7111
Télex : K22534
Télécopieur : (02) 797-5444

Kumho & Co., Inc.
C.P. 4585
Séoul, Corée
Tél. : (02) 771-71
Télex : K24497 KUMHO
Télécopieur : (02) 752-4480

Lucky-Goldstar Int'l Corp.
Yoido C.P. 699
Séoul, Corée

Tél. : (02) 878-1114
Télex : K27266 LGINIL
Télécopieur : (02) 785-7762

Samsung Co., Ltd.
C.P. 1144
Séoul, Corée
Tél. : (02) 751-2114
Télex : K23544 STARS
Télécopieur : (02) 752-7926

Ssangyong Corp.
C.P. 409
Séoul, Corée
Tél. : (02) 274-2740/81
Télex : K23258 TWOMDRA
Télécopieur : (02) 275-7040

Sunkyong, Ltd.
C.P. 1780
Séoul, Corée
Tél. : (02) 758-2112
Télex : K24851 SNKYONG
Télécopieur : (02) 754-9414

Kolon Int'l Corp.
C.P. 1052
Séoul, Corée
Tél. : (02) 758-6540
Télex : K26591 KOLONT
Télécopieur : (02) 754-5314

Banques coréennes au Canada

Toronto

Korea Exchange Bank
Exchange Tower
2 First Canadian Place
Suite 1140
C.P. 402
Toronto (Ontario) M5X 1E3
Tél. : (416) 364-2890
Télex : 06-23247 KOEXBANK TOR

Hanil Bank
Suite 6960
1 First Canadian Place
Toronto (Ontario) M5X 1C9
Tél. : (416) 865-0456
Télex : 06-23915 HANILBK TOR

Vancouver

Korea Exchange Bank
101 Bentall Centre
Suite 760
507 Burrard St.
Vancouver (C.-B.) V7X 1M4
Tél. : (604) 684-6391
Télex : 04-55781 KOEXBANK VCR

Hanil Bank
Suite 2674
Four Bentall Centre
1055 Dunsmuir St.
C.P. 49283
Vancouver (C.-B.) V7X 1L3
Tél. : (604) 681-2266
Télex : 04-507j861 HANIL BK VCR

Principales compagnies aériennes et hôtels

Compagnies aériennes

Air Canada
a/s Dongho Air Services Co., Ltd. (fret aérien seulement)
11e étage, Samhwa Bldg.
21, Sokong-dong, Choong-ku
Séoul
Tél. : 757-9181/5

American Airlines
1er étage, Chosun Hotel
87, Sokong-dong, Choong-ku
Séoul
Tél. : 755-1345

Lignes aériennes Canadien International
a/s Dosung Co., Ltd.
Pièce 205, Chosun Hotel
87, Sokong-dong, Choong-ku
Séoul
Tél. : 753-8271/5

Cathay Pacific Airways Inc.
7e étage, Kolon Bldg.
45, Mukyo-dong, Choong-ku
Séoul
Tél. : 779-0321/9

Japan Airlines
Paiknam Bldg.
188-3, 1-ka, Ulchi-ro, Choong-ku
Séoul
Tél. : 755-8271/4

Korean Airlines
Seosomun KAL Bldg.
41-3, Seosomun-dong, Choong-ku
Séoul
Tél. : 751-7114

Northwest Airlines
Injoo Bldg.
111-1, Sereen-dong, Chongro-ku
Séoul
Tél. : 734-7800

Pan American World Airways Inc.
Pièce 504, New Korea Bldg.
192-11, 1-ka, Ulchi-ro, Choong-ku
Séoul
Tél. : 757-8916

Hôtels

Chosun Hotel
87, Sokong-dong, Choong-ku
Séoul
Tél. : 771-05
Télex : K24256
Adresse postale : C.P. 3706, Séoul

Hotel Lotte
1, Sokong-dong, Choong-ku
Séoul
Tél. : 771-10
Télex : K23533

Hotel Shilla
202, 1-ka, Jangchung-dong, Choong-ku
Séoul
Tél. : 233-3131
Télex : K28937
Adresse postale : C.P. 7000, Séoul

Hyatt Regency Seoul
747-7, Hannam-dong, Yongsan-ku
Séoul
Tél. : 798-0141
Télex : K24136
Adresse postale : C.P. 7000, Séoul

Seoul Hilton International
395, 1-ka, Namdaemun-ro, Choong-ku
Séoul
Tél. : 778-1351
Télex : K26695
Adresse postale : C.P. 7692, Séoul

Seoul Plaza Hotel
23, 1-ka, Taipyung-ro, Choong-ku
Séoul
Tél. : 771-22
Télex : K26215

Notes

Notes

Notes

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20001982 9

Storage

HF 1010 .G85K614 1989 STORAGE

Coree, guide de l'exportateur
canadien. --

15234054

AMBASSADE DU CANADA

45, Mugyo-Dong,
Chung-Ku, Séoul, Corée
Tél : 753 - 2605 ~ 8

캐나다大使館

서울特別市 中区 武橋洞 45番地
코오롱빌딩 10층
전화 753 - 2605 ~ 8

Chonggero(Ch) 청계로

코오롱빌딩
Kolon Bldg.
서울 신문사
Press Center of Korea

대한체육회관
Korea Amateur Sports Assn.

서울특별시시청
City Hall

미국문화원

U. S. Cultural Center

롯데호텔
Lotte Hotel

조선호텔
Chosun Hotel

프라자호텔
Seoul Plaza Hotel

Taepyongno(St) 태평로

덕수궁

TOKSUGUNG(PALACE)

CARTE POUR TAXI

Canada